



COMPTE RENDU **de la séance du Conseil Municipal** **du 07 MARS 2017**

Le mardi 07 mars deux mille dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Kléber DAVID, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier LECONTE, Maire,

Date de convocation : 23 février 2017

Date d'affichage : 23 février 2017

Membres en exercice : 13

Présents : 09

Votants : 12

Etaient présents : MM. Olivier LECONTE - Thierry CABOT - Jacques NEMERY - Jacques LEMERCIER - Dany TOUSSAINT - Eric DODELIN - Christèle DUHAMEL - Aline PRUD'HOMME - Alexandra LEBOUCHER.

Etait absent excusé : Fabrice BLOQUEL

Pouvoirs : Hélène LANGLOIS qui a donné pouvoir à Jacques LEMERCIER, BORIN Jean-Pierre qui a donné pouvoir à Jacques NEMERY, Malika HERLIDOU qui a donné pouvoir à Aline PRUD'HOMME.

Secrétaire de séance : Thierry CABOT

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

- 1/ Approbation du compte rendu 07 décembre 2016,
- 2/ Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville : transfert de la compétence PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,
- 3/ Compte Administratif 2016,
- 4/ Compte des Gestion 2016,
- 5/ Affectation des résultats au Budget Primitif 2017,
- 6/ Attribution du marché « fauchage 2017 »,
- 7/ Intervention Bateau de Brotonne 2017,
- 8/ Autorisation pour le Maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017,
- 9/ Subvention 2017 au CCAS et aux associations,
- 10/ Débat d'orientation budgétaire Budget Primitif 2017,
- 11/ Demande de subvention auprès du Département pour les travaux de mise aux normes du stade de football communal,
- 12/ Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour les travaux de mise aux normes du stade de football communal,
- 13/ G2C : rectification erreur avenant N°3,
- 14/ Indemnités des élus : évolution de l'indice terminal au 01 janvier 2017,

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Permanences élections présidentielles,
Point sur l'urbanisme,
Point sur les travaux,
Point sur la construction de l'école et sur les nouveaux rythmes scolaires,
Divers.

Monsieur Thierry Cabot est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 07 décembre 2016.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX DOUDEVILLE-YERVILLE :
TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT
LIEU ET CARTE COMMUNALE **n°2017-01**

La Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové N°2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée Loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux communautés de communes.

Elle rend obligatoire le transfert aux EPCI de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, dans un délai de trois ans après sa publication.

Cependant, si dans les trois mois précédent le terme du délai de trois ans, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

Et vu l'article 136 de la loi N°2014-366 du 24 mars 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, à la communauté de communes Plateau de Caux – Doudeville - Yerville

Abstention : 2

Contre : 10

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 **n°2017-02**

Sous la Présidence de Dany TOUSSAINT, Vice-Président de la commission n°4 « finances »

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2016 qui est arrêté comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
Recettes :	479 516.00€	Recettes :	49 479.24€
Dépenses :	464 451.43€	Dépenses :	58 209.90€
Excédent apparent :	15 064.57€	Déficit apparent :	-8 730.66€

Soit un excédent de l'année de 6333,91€. En tenant compte du report de l'exercice antérieur, l'excédent total est de 198 267,69€.

Ces résultats ont pu être obtenus notamment grâce à la rigueur des marchés passés et à une surveillance accrue de l'exécution budgétaire notamment en dépenses. Toutefois, Monsieur

Lemercier précise que pour les travaux de voirie les tarifs étaient extrêmement bas en 2016 mais sur 2017 les coûts des matières premières vont augmenter.

Monsieur Leconte précise que le FCTVA n'a pas été encaissé pour 9954.08€ et que l'acompte des TAP de 4230€ n'a pas été reversé au syndicat scolaire en 2016, il a été réalisé sur le budget 2017.

Afin de procéder au vote du CA 2016, Monsieur le Maire sort de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

Retour de Monsieur le Maire dans la salle qui remercie les conseillers municipaux de leur confiance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

n°2017-03

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion 2016 établi par Monsieur le Trésorier Municipal, présente les mêmes résultats que le compte administratif 2016 de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016.

AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET PRIMITIF 2017

n°2017-04

Compte tenu des résultats du compte administratif au 31 décembre 2016, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats comme suit au budget primitif 2017 :

1068 excédents de fonctionnement capitalisés	43 247.01€
002 excédent antérieur reporté fonctionnement	184 166.69€
001 déficit antérieur reporté investissement	29 146.01€

TOTAL	198 267.69€

ATTRIBUTION DU MARCHE « FAUCHAGE 2017 »

n°2017-05

Monsieur le Maire cède la parole à Jacques Nemery qui informe les conseillers municipaux que 3 entreprises ont été consultées pour le fauchage des voiries communales.

L'entreprise Savoye propose 1776€ TTC pour deux passages (1764€ TTC en 2016).

L'entreprise Tiercelin elle propose 4068€ TTC et l'entreprise Delahaye n'a pas répondu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Savoye.

INTERVENTION BATEAU DE BROTONNE 2017

n°2017-06

Monsieur le Maire cède la parole à Jacques Nemery qui informe les conseillers municipaux qu'une journée d'intervention sur 2017 sera facturée 380€ TTC soit 2 280€ pour 6 jours (identique à 2016).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte que le Bateau de Brotonne intervienne 6 jours sur la commune en 2017 pour 2280€.

**AUTORISATION POUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER
DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017.**

n°2017-07

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1

- *Modifié par [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)*

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2016 : 152 833 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximum de 38 208.25 € (< 25% x 152 833€).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Intitulé	Entreprise	N° compte d'imputation	N° d'opération	Montant TTC	Crédits ouverts
Adap	Frémicourt	2031	258	2040.00€	2040.00€
Mise en sécurité électrique	Cavelier	2188	252	1619.60€	1620.00€
Lucarne	Goujon	21318	164	1102.80€	1103.00€
Mise à jour du plan des cavités (PLU)	Géolithe	202	136	1500.00€	1500.00€
				TOTAL	6263.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Il est proposé de reconduire les subventions accordées en 2016 sur 2017. Toutefois, le comité des fêtes a demandé s'il était possible d'augmenter leur subvention.

Subventions : Compte 6574**TOTAL : 13 950€***Ne prend pas part au vote*

Anciens combattants	400€	
ALCOA	900€	Malika Herlidou
ASOA	2500€	
Club du 3ème âge	700€	
Comite des fêtes (2140€ en 2016)	2300€	Malika Herlidou, Aline Prud'Homme
ALCOA Ste Clotilde	1500€	Malika Herlidou
SPA	50€	
Comite des fleurs	1100€	JP Borin et Jacques Nemery
Les ateliers d'Ouille	1600€	Malika Herlidou, Jacques Lemercier, Hélène Langlois
Coopérative scolaire Ouville	2000€	
Cory section basket	150€	Dany Toussaint
Pigeon club Doudevillais	50€	
Fondation du patrimoine	50€	
Festival des rapiécés	600€	

CCAS : 5400€ au lieu de 4300€ au compte 657362

Le CCAS a pris à sa charge le FSL et le FAJ en 2015 mais n'a pas eu le transfert des fonds correspondants. Par conséquent, cette année il serait souhaitable que le conseil municipal augmente sa participation financière auprès du CCAS afin qu'il puisse maintenir ses activités comme les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les subventions allouées aux associations et la participation communale au CCAS.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Il est fait un compte rendu de la réunion de la commission 1 et 2 du vendredi 17/02/2017.

Travaux à inscrire au budget 2017 :

1/ Rondins plates bandes fleurs à terminer (fonctionnement 500€ maximum au BP en fonctionnement),

2/ Eclairage public :

	Mare Faucon et Route de Berville	Criquetot (éclairage Mairie)	Route de Berville (pignon école)
Part communale TTC	2961.01€	1184.06€	773.91€
Coût réel pour la commune	1782.31€	733.36€	467.08€

Des précisions sont apportées suite aux questions posées lors de la réunion des commissions 1 et 2 :

- Les 300ml de fils indiqués sur le chiffrage des travaux à réaliser correspondent aux travaux à réaliser à la Mare Faucon (150ml) et sur la route de Berville (150ml),
- Pour le mât à changer route de Criquetot, il s'avère que l'actuel ne peut pas supporter la charge de deux lampadaires et d'une illumination de Noël d'où le changement du mât si l'on réalise les travaux,

Il est donc décidé que les 3 chantiers seront réalisés et inscrits au BP 2017.
(cf délibérations n°2017-13, n°2017-14, n°2017-15)

3/ Voiries :

- 4000€ en fonctionnement pour des réparations,
- un maximum de 16000€ en investissement à répartir entre :
 - o Travaux Mare Quesnel (environ 8000€),
 - o Voir pour des travaux route de Grosseoeuvre au niveau des entrées du GAEC de Grosseoeuvre.

Monsieur Cabot rappelle qu'il faudra envisager de réaliser le revêtement des trottoirs du lotissement des Oliviers et du Terroir des Parquets dans les années à venir.

4/ Placards salle Kléber David :

- Devis Leguillon : 9679.20€TTC

La commission travaux n'a retenu que les placards du local rangement des tables et des chaises pour 626€ HT (751.20€ TTC). Les autres travaux seront étudiés de nouveau et sont reportés dans les années à venir.

5/ Foot :

- Main courante et abri de touche 33309€ TTC
- Subventions :
 - o DETR : 30% obtenus soit 7995.60€,
 - o Dpt : 6939.38€ sollicités (délibération de sollicitation à suivre pour compléter le dossier),
 - o Députée : 2000€ en attente de confirmation du Ministère de l'Intérieur,
 - o FFF : 5000€ sollicités (délibération de sollicitation à suivre dossier à redéposer en septembre 2017 car celui envoyé en début d'année 2016 a été refusé faute de crédits).

Monsieur Hermier, Président de l'ASOA, signale qu'il devient urgent de réaliser les travaux car il y a de grand risque pour que la commission de sécurité passe à nouveau et maintienne le déclassement du terrain voire une interdiction de l'utilisation du terrain.

Afin de réaliser les travaux cet été, période de pause estivale, messieurs Cabot et Bloquel sont chargés de contacter la FFF pour savoir si une dérogation peut être obtenue afin de commencer les travaux avant l'accord de leur subvention.

Pour faire des économies, il est proposé de ne pas mettre de grillage sous la main courante, ce qui représente une grosse partie du budget, mais Monsieur Hermier précise qu'il est obligatoire pour les clubs évoluant en 1^{ère} division ce qui est le cas de l'ASOA.

6/ Mise aux normes électriques : 521.60€ +1098€ = 1619.60€ TTC (délibérer précédemment)

7/ ADAP : 2040€ TTC (délibérer précédemment)

8/ Mise à jour du plan des cavités : 1500€ TTC (délibérer précédemment)

9/ Ajouter de l'argent pour le mur du cimetière 1992.96€TTC (délibéré en 2016)

10/ Cosoluce : 1700€TTC

11/ Extincteurs 400€TTC

12/ Projecteurs stade de foot :

Lors des intempéries du 12 janvier 2017, 3 projecteurs ont été détériorés par la chute d'arbres sur le terrain de football. La SDEL a réalisé un devis de remplacement qui s'élève à 6504€ TTC qui a été envoyé à l'assurance. Toutefois, si l'on réalisait les travaux par le SDE76 la participation communale s'élèverait à 1119.08€ (1758.55€de participation communale - 639.47€ de récupération de FCTVA). Les travaux seront donc commandés au SDE76 après le passage de l'expert de l'assurance.

(cf délibération n°2017-12)

13/ Micro ondes salle KD : 200-250€ (grand et facile d'utilisation)

14/ Tranchis d'une lucarne de la Poste côté Route de Berville : 1102.80€ TTC (délibérer précédemment)

RAR

1/ Mur du cimetière 1180€. Toutefois de l'argent est à ajouter (cf n°9 ci-dessus),

2/ Eclairage public route de Caudebec 1828€,

3/ Cosoluce 1700€ (de l'argent est à ajouter),

4/ PLU (voir à ajouter quelques dizaines d'euro pour combler les arrondis des RAR successifs- et voir délibération à suivre) 9393€.

Concernant le fonctionnement, on reste sur les mêmes lignes que les années précédentes en termes de recettes et de dépenses. Il n'est pas prévu d'augmenter les taux des taxes locales.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE SECURITE DU TERRAIN DE FOOTBALL COMMUNAL

n°2017-08

Suite au débat d'orientation budgétaire, le Conseil Municipal décide de déposer en 2017 auprès du Département *une seule et unique* demande de subvention pour les travaux de mise aux normes et de sécurité du terrain de football communal.

Les dépenses, que le conseil municipal s'engage à inscrire au BP 2017 s'élèvent à 33309€ TTC décomposés comme suit :

- Tropardy : 32424€ TTC

- Casal Sport : 885€ TTC

Cet investissement sera financé sur les fonds propres de la commune déduction faite de la DETR obtenue de l'Etat (30%).

DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE SECURITE DU TERRAIN DE FOOTBALL COMMUNAL

n°2017-08bis

Suite au débat d'orientation budgétaire, le Conseil Municipal décide de déposer auprès DE Madame Chauvel, Députée, une demande de réserve parlementaire pour les travaux de mise aux normes et de sécurité du terrain de football communal.

Les dépenses, que le conseil municipal s'engage à inscrire au BP 2017 s'élèvent à 26651.67€ HT€ décomposés comme suit :

- Tropardy : 25940€ HT
- Casal Sport : 711.67 € HT

Cet investissement sera financé sur les fonds propres de la commune déduction faite de la DETR obtenue de l'Etat (30%), de l'éventuelle subvention du Département (cf. délibération de sollicitation ci-dessus) et de la participation éventuelle de 5000€ de la Fédération Française de Football (cf. délibération de sollicitation ci-dessous).

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL (FFF) POUR LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE SECURITE DU TERRAIN DE FOOTBALL COMMUNAL **n°2017-09**

Suite au débat d'orientation budgétaire ci-dessus, le Conseil Municipal décide de déposer en septembre 2017 auprès de la FFF une demande de subvention pour les travaux de mise aux normes et de sécurité du terrain de football communal.

Les dépenses, que le conseil municipal s'engage à inscrire au BP 2017 s'élèvent à 33309€ TTC décomposés comme suit :

- Tropardy : 32424€ TTC
- Casal Sport : 885€ TTC

Cet investissement sera financé sur les fonds propres de la commune déduction faite de la DETR obtenue de l'Etat (30%) et de l'éventuelle subvention sollicitée auprès du Département.

Une demande de dérogation de travaux sera sollicitée afin de pouvoir réaliser les travaux avant tout accord définitif d'octroi.

G2C : RECTIFICATION ERREUR AVENANT N°3 **n°2017-10**

Le 09 mars 2016, le conseil municipal a accepté l'avenant n°3 présenté par G2C pour l'élaboration du PLU (délibération n°2016-07). Toutefois, le montant de la TVA indiqué sur cet avenant est erroné.

Le devis était initialement de 4339€ HT plus 20% de TVA (soit 867.80€) ce qui fait un total de 5206.80€ TTC et non de 5189.44€ TTC soit une différence de 17.36€ à prévoir au BP 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cet ajout de crédit au BP 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant la régularisation de cet avenant erroné.

INDEMNITES DES ELUS : EVOLUTION DE L'INDICE TERMINAL AU 01 JANVIER 2017. **n°2017-11**

Le calcul des indemnités de fonctions des élus a changé à compter du 1^{er} janvier 2017 suite à l'évolution de l'indice terminal de la fonction publique (de 1015 à 1022).

La délibération prise en mars 2014 fait référence à l'indice 1015. Par conséquent, il est nécessaire de délibérer pour faire référence à l'indice brut terminal de la fonction publique avec un effet rétroactif au 01/01/2017 afin que les élus puissent être indemnisés selon la législation en vigueur au 01/01/2017.

Les autres termes des délibérations n°2014-12 (indemnités de fonctions aux adjoints) et n°2014-11 (indemnités de fonctions du Maire) restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte que le Maire et les Adjoints soient rémunérés en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique avec un effet rétroactif au 01/01/2017.

SDE 76 : ECLAIRAGE STADE DE FOOTBALL

n°2017-12

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Projet-EP-2017-0-76491-7523** et désigné "stade de foot" dont le montant prévisionnel s'élève à 3 836,84€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 1 758,55€ T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'adopter** le projet ci-dessus ;
- **d'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 1 758,55€ T.T.C.
- **de demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

SDE 76 : ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE CRIQUETOT (mairie)

n°2017-13

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Projet-EP-2017-0-76491-7337** et désigné "route de criquetot » dont le montant prévisionnel s'élève à 2 704,19€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 1 184,06€ T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'adopter** le projet ci-dessus ;
- **d'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 1 184,06€ T.T.C.
- **de demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante

SDE 76 : ROUTE DE BERVILLE (pignon école)

n°2017-14

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Projet-EP-2017-0-76491-7336** et désigné "route de Berville" dont le montant prévisionnel s'élève à 1 840,99€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 773,91€ T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'adopter** le projet ci-dessus ;
- **d'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 773,91€ T.T.C.
- **de demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

SDE 76 : ROUTE DE BERVILLE ET MARE FAUCON

n°2017-15

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Projet-EP-2015-0-76491-6224** et désigné "route de la mare faucon » dont le montant prévisionnel s'élève à 7 072,20€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 2 961,01€ T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'adopter** le projet ci-dessus ;

- **d'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2017 pour un montant de 2 961,01€ T.T.C.
- **de demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **d'autoriser** Monsieur/Madame le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS DIVERSES

1/ Permanences pour les élections présidentielles : 8h-**19h**

	23 avril 2017	07 mai 2017
8h-10h	Cabot – Nemery -	Leconte – Nemery -
10h-12h	Cabot – Toussaint - Langlois	Leconte – Lemercier -
12h-14h	Cabot – Dodelin - Lemercier	Leconte – Dodelin -
14h-16h30	Leconte – Leboucher - Duhamel	Cabot – Duhamel - Leboucher
16h30-19h	Leconte - Herlidou	Cabot -
Dépouillement	Leconte – Cabot – Nemery – Leboucher – Duhamel – Toussaint - Herlidou	Leconte – Cabot – Nemery – Herlidou – Leboucher - Duhamel

2/ Point sur l'urbanisme :

- Monsieur le Maire précise que bien qu'il ait émis un avis défavorable à la délivrance d'un permis de construire au GAEC du Bois d'Ouille pour des raisons de rejet d'eau sur la RD 55, Madame la Préfète a tout de même accepté le permis de construire. Il pourrait s'avérer qu'il y ait un problème de défense incendie lorsqu'on lit les prescriptions émises par le service d'incendie et de secours. Des informations complémentaires sont en attente.
- Un certificat d'urbanisme a été déposé par Monsieur Grindel Jacques pour 2 lots à bâtir impasse de la lampe. Dedans, il est bien pris en considération les recommandations émises par le syndicat des bassins versants de la Durdent pour gérer le passage d'eau sur cette parcelle et éviter que les futures constructions et leur chemin d'accès respectif inondent.
- Suite au dernier Conseil Municipal, Euclid a redéposé un CU pour les 3 parcelles à construire à réaliser sur la propriété de Mr Deve route de grossoeuvre. Il a été indiqué dedans l'accord pour les échanges de chemins entre la commune et Mr Deve et le courrier accompagnant la demande de CU en fait mention aussi. De plus en cas de refus de ce CU, l'échange des chemins sera quand même réalisé à la demande de Mr Deve.

3/ Point sur l'école et les nouveaux rythmes scolaires :

- une réunion préparatoire au budget primitif 2017 s'est tenue. Au CA 2016, il y a un dépassement sur les charges de personnel non titulaires dû en partie au TAP mais celui-ci est compensé en recettes via les aides versées par l'Etat.
- les parts ouvillaises 2017 seront d'environ 83000€ en investissement pour la construction de l'école et de 98816€ pour le fonctionnement.
- les travaux de construction avancent, bien qu'il soit difficile de tout coordonner. Le placo devrait être terminé dans les délais.

4/ Divers :

- Invitation du groupement amical à l'exposition de chats 14 mai, exposition d'oiseaux 09 et 10 septembre et aux ateliers créatifs du 12 novembre.
- Courrier de la caisse des dépôts et consignations concernant l'information annuelle des garants,
- Travaux réalisés route de Yerville par le Syndicat de bassins versants de la Durdent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Mr LECONTE

Mr CABOT

Mr NEMERY

Mr LEMERCIER

Mr TOUSSAINT

Mr DODELIN

Pouvoir Mr BORIN

Mme PRUD'HOMME

Mme DUHAMEL

Pouvoir Mme HERLIDOU

Mme LEMERCIER
Alexandra

Pouvoir Mme LANGLOIS